

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 5 août 2024 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Martial Gauthier, maire
Marlène Deschesnes, conseillère
Carolle Bouchard, conseillère
Bruno Simard, conseiller
Tony Paré, conseiller

ABSENCES: Suzie Cantin, conseillère
Josée Lavoie, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Danielle Bernard, directrice général et greffière-trésorière par intérim

Monsieur Jason Fournier, prochain directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : 6 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de juillet 2024
- 2.4. Liste des comptes du mois de juillet 2024

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Parc urbain comestible/nourricier
- 3.2. Budget révisé 2024 OMH Maria-Chapdelaine
- 3.3. .

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

- 4.1 Avis de motion
- 4.2 Projet de règlement/Tarifification 2025 camping, chalet et salles

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Embauche du directeur général
 - 5.1.1 Embauche
 - 5.1.2 Cessation de l'intérim
 - 5.1.3 Autorisation de signatures
 - 5.1.4 Procuracy Revenu Québec
 - 5.1.5 Procuracy Agence de revenu du Canada
- 5.2 Embauche d'une coordonnatrice-animatrice au camp de jour

6. CORRESPONDANCE

- 6.1 Demande de révision de la Loi sur la Fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Changement de représentant au dossier du camping « Au soleil levant » auprès de Camping Québec

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Le maire précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

978-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.2. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2024 a été transmis à chacun des membres du conseil et que tous reconnaissent en avoir pris connaissance,

979-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024

2.3. APPROBATION DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

980-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport des salaires nets au montant de 31 423.94 \$ pour le mois de juillet 2024.

2.4. LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2024

981-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes à payer de 96 788.06 \$ par le fonds général et de 306 689.09 \$ par le fonds d'immobilisations pour le mois de juillet 2024.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. PARC URBAIN COMESTIBLE/NOURRICIER

Considérant que la SGE à Dolbeau n'est pas spécialisée dans l'aménagement de parc urbain comestible et qu'elle est davantage spécialisée dans les bandes riveraines et de développement durable;

Considérant qu'Eurêko détient une expertise reconnue à travers le Saguenay-Lac-Saint-Jean pour leurs plans d'aménagements comestibles, ils ont fait beaucoup de projets avec maintes municipalités et écoles au Lac-Saint-Jean, tel que : Saint-Félicien, Chambord, Alma, Masteuiatsh, Saint-François- de-Sale, etc. et ont tous connus un franc succès;

Considérant qu'Eurêko fait partie des partenaires officiels d'Arbre Canada et qu'il sera ainsi possible d'obtenir le maximum de subvention avec leur appui;

Considérant qu'Eurêko peut aider la municipalité dans tout le cheminement du projet;

Considérant qu'Eurêko font des affiches explicatives ainsi qu'un cartable de calendrier d'auto-cueillette, d'activités pour les enfants, fiches explicatives pour la description des végétaux et qu'ils promeuvent l'implication citoyenne;

Considérant que le budget de 2 000 \$ qui était attribué dans la catégorie fleurs et compost serait utilisé pour la création d'un plan d'aménagement, afin de maximiser l'espace attribué au projet avec l'aide d'un organisme professionnel;

Considérant qu'Eurêko ont à cœur d'aider les personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire;

Considérant qu'Eurêko vont pouvoir nous donner des astuces afin de réduire le nombre d'heures d'entretien de nos espaces verts afin de diminuer la charge de travail des employés à l'horticulture et aux travaux publics tout en ayant beaucoup d'aménagements;

982-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines alloue le budget de 2 000 \$ qui était attribué dans la catégorie fleurs et compost pour donner le mandat à Eurêko de réaliser un plan d'aménagement comestible afin de présenter un projet auprès d'Arbre Canada.

3.2 BUDGET RÉVISÉ 2024 OMH MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu le budget révisé 2024 de l'OMH Maria-Chapdelaine ;

983-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le dépôt du budget révisé 2024 de l'OMH Maria-Chapdelaine qui fait état d'un budget de fonctionnement de 92 807 \$ du numéro d'ensemble immobilier # 1166 pour une contribution de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines de 3 740 \$.

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

4.1 TARIFICATION 2025 SALLES, CAMPING ET CHALET

Marlène Deschesnes **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption un règlement adoptant la tarification des services pour l'année 2025.

Un projet de règlement est déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2024

TARIFICATION DES SERVICES 2025

Préambule

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines le 5 août 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité fixe par le présent règlement la tarification de certains services pour l'année 2025 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR _____ «PROJET» _____,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le règlement numéro 291-2024 – Tarification des services 2025, soit et est adopté, et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit ;

ARTICLE 1 ADMINISTRATION

Service	Tarifs	Taxes	Notes
Photocopie en noir et blanc Photocopie couleur	0.47 \$ / page	Incluses	Réf. Note 1 Gratuit pour les organismes qui fournissent leurs feuilles.
Feuille laminée	2 \$	Incluses	
Enveloppe petite Enveloppe grande	0.35 \$ 0.45 \$	Incluses	
Télécopieur	1 \$ sans frais 2 \$ interurbain	Incluse	Maximum 2 pages, 0.50\$ page supplémentaire chacune. Gratuit pour les organismes.
Chèque non compensé (sans provision et arrêt de paiement)	40 \$	Exonéré	
Recherche, demande d'accès à l'information	0 \$	N/A	
Plan de la matrice graphique	4,10 \$ / feuillet		
Compte de taxes foncières	6 \$	Exonéré	Gratuit si transmis par courriel.
Confirmation de taxes foncières	20 \$ / dossier	Exonéré	Au besoin, facturation mensuelle pour les institutions et/ou notaires.
Épinglette de la Municipalité	5 \$ + frais de poste	Incluses	
Livre du 75 ^e	30 \$	Inclus TPS seulement	
Bottin téléphonique Saint-Edmond-les-Plaines	5\$	Incluses	

ARTICLE 2 ÉVALUATION ET TAXATION

Services	Tarifs	Taxes	Notes
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 100 000 \$	40 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 100 000 \$ et inférieure ou égale à 249 999 \$	60 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 250 000 \$ et inférieure ou égale à 499 999 \$	75 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 999 999 \$	150 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 1 000 000 \$ et inférieure ou égale à 1 999 999 \$	300 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 4 999 999 \$	500 \$	Exonéré	
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$	1000 \$	Exonéré	

ARTICLE 3 FINANCES

Services	Tarifs	Taxes	Notes
Rapport financier (MAMH)	3,80 \$	Incluses	Réf. Note 1
Rapport sur les prévisions budgétaires (MAMH)	3,80 \$	Incluses	Réf. Note 1
Rapport sur les indicateurs de gestion (MAMH)	3,80 \$	Incluses	Réf. Note 1

ARTICLE 4 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

Services	Tarifs	Taxes	Notes
Assermentation ou affirmation solennelle	5 \$/ serment	Incluses	
Certification d'une copie	5 \$/ serment	Incluses	
Copie d'un règlement municipal	0.47 \$/ page	Incluses	Réf. Note 1 - Ne pouvant excéder la somme de 35 \$
Liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$/ nom	Exonéré	Réf. Note 1
Frais d'expédition de l'avis initial lors de non-paiement de taxes	25 \$/ matricule	Exonéré	
Frais de vente pour non-paiement des taxes après l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les taxes municipales, les intérêts et les pénalités impayés; ▪ les taxes scolaires et les intérêts impayés; ▪ les frais de publication de l'avis dans le journal; ▪ les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé; ▪ les frais de recherche de titre de propriété; ▪ les frais d'inscription au bureau de la publicité des droits; ▪ les frais de radiation au bureau de la publicité des droits; ▪ les frais du bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation; 	Coût réel	N/A	

<ul style="list-style-type: none"> les droits et honoraires au ministre des Finances du Québec, représentant 3 % du prix de la vente. 			
Certificat d'adjudication à l'adjudicataire dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes en vertu de l'article 531 de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., c. C-19)	Coût réel	Exonéré	Tarif établi en vertu de la Tarification des produits et services du registre foncier du cadastre en vigueur.

ARTICLE 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Services	Tarifs	Taxes	Notes
Licence de chien	35 \$	Exonéré	
Chenil	125 \$	Exonéré	

ARTICLE 6 TRAVAUX PUBLICS

Services	Tarifs	Taxes	Notes
Fermer ou ouvrir l'entrée d'eau	20\$ Coût réel	Exonéré	Sur les heures régulières En dehors des heures régulières

ARTICLE 7 LOCATION DE SALLES

Services	Tarifs	Taxes	Notes
Location de salle Chalet des loisirs Particulier / entreprise Organisme	290 \$ (ménage inclus) 290 \$ (ménage et cuisine inclus)	Incluses	
Plusieurs jours Décès Cuisine	400 \$/ semaine + 60 \$/ jr 290 \$ (ménage inclus) 50 \$		
Location de salle FADOQ Particulier / entreprise / organisme	200 \$ (ménage inclus)	Incluses	
Location de chaise Location de table pliante	1 \$/ chacune 5 \$/ chacune	Incluses	

ARTICLE 8 CAMP DE JOUR

Services	Tarifs	Taxes	Notes
Camp de jour Résident Non-résident	70 \$/ semaine 80 \$/ semaine	Exonéré	Des tarifs réduits peuvent s'appliquer pour l'inscription de plus d'un enfant d'une même famille.

ARTICLE 9 TERRAIN DE CAMPING

Services	Tarifs	Taxes	Notes
30 ampères, 3 services 30 ampères, 2 services 20 ampères, 3 services Tente Saisonnier	45.95 \$/nuit 40.95 \$/nuit 40.95 \$/nuit 29.95 \$/nuit 825 \$	Taxes et frais de réservation en sus	*Certaines conditions peuvent s'appliquer
Chalet	175 \$/nuit	Taxes et frais de réservation en sus	

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Martial Gauthier, maire

Jason Fournier, directeur général et

984-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le dépôt du projet de règlement 291-2024 ayant pour objet de fixer la tarification de certains services pour l'année 2025.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 **EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

5.1.1 Embauche

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme « Mallette » pour combler le poste de directeur général et greffier-trésorier ainsi qu'à un processus d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a fait la recommandation de procéder à l'embauche;

985-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE nommer Jason Fournier au poste de directeur général et greffier-trésorier;

DE fixer au 5 août 2024 sa date d'entrée en fonction;

D'autoriser le maire à signer le contrat de travail;

QUE Jason Fournier, à titre de directeur général et greffier-trésorier, soit nommé responsable de l'accès à l'information au sens de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* et auprès de la Commission d'accès à l'information.

5.1.2 Cessation de l'intérim

986-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'intérim assumé par Danielle Bernard prenne fin à la date effective de l'entrée en fonction de Jason Fournier et que cette dernière reprenne son poste d'adjointe à la direction;

5.1.3 Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT l'embauche de Jason Fournier au poste de directeur général et greffier-trésorier;

987-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines retire Danielle Bernard à titre de signataire des documents et des effets bancaires auprès des institutions financières

QUE Jason Fournier directeur général et greffier-trésorier soit autorisée à signer les documents et les chèques de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines auprès des diverses institutions financières avec lesquelles la Municipalité fait affaires;

DE nommer Jason Fournier comme administrateur principal dans AccèsD Affaires en remplacement de Danielle Bernard.

5.1.4 Procuration Revenu Québec

988-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE donner une procuration générale à Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier, pour lui donner accès aux documents confidentiels que Revenu Québec détient et de lui permettre d'agir au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour toutes les périodes, les années d'imposition et les exercices financiers passés, courants et futurs.

5.1.5 Procuration Agence de revenu du Canada

989-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE donner une procuration générale à Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier, pour lui donner accès aux documents confidentiels que l'Agence de revenu du Canada détient et de lui permettre d'agir au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines pour toutes les périodes, les années d'imposition et les exercices financiers passés, courants et futurs.

5.2 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE-ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR

990-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'Isabelle Gauthier soit embauchée au poste de coordonnatrice-animatrice au camp de jour de Saint-Edmond-les-Plaines;

QUE Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le contrat de travail.

6. CORRESPONDANCE

6.1 DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de plusieurs municipalités du Québec pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour les services de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cessent de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

991-08-24

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui a trait aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, ainsi que ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à madame Nancy Guillemette, députée de Roberval à l'Assemblée nationale du Québec, à la MRC de Maria-Chapdelaine, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur la maire invite les élus à faire rapport des comités sur lesquels ils siègent.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1. CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT AU DOSSIER DU CAMPING « AU SOLEIL LEVANT » AUPRÈS DE CAMPING QUÉBEC

992-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier, soit représentant de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines auprès de Camping Québec pour le dossier du camping « Au soleil levant ».

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées et répondues.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

993-08-24 IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 h 25.

Martial Gauthier
Maire

Danielle Bernard
directeure générale et greffière-
trésorière par intérim

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».